

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EARL DE LA PORTERIE sur la commune principale de l'AIOT La porterie 49440 LOIRE.

La référence de votre dossier est A-4-X3SEZFX6S et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 15/04/2024 à 10h20 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **41118044100015**

Raison sociale **EARL DE LA PORTERIE**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

LOIRE

49440 LOIRE

Signataire

Qualité : **Gérant**

Référent

Fonction : **Gérant**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **EARL DE LA PORTERIE**

Description des activités :

Nous faisons une régularisation de la situation de l'EARL suite à un projet de bâtiment (stabulation et stockage fourrage). L'exploitation est orientée sur la production de viande bovine de type naisseur engraisseur et volaille label. Il y a 80 vaches allaitantes, 65 bovins à l'engrais et 4400 animaux équivalents volaille. L'exploitation est également soumise à Déclaration fourrage pour une capacité de stockage supérieure à 1000 m3.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

La porterie

49440 LOIRE

X : 404165

Y : 6731143

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2101	2101-1-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins Dépôts de	Nombre d'animaux 65 u	D	45 jeunes bovins et 20 vaches de réforme dans 3

1530	1530-2	papiers, cartons ou analogues	Volume présent 6885 m3	DC	hangars différents
------	--------	----------------------------------	---------------------------	----	-----------------------

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

Les matières épandues proviennent des élevages de l'exploitation: du fumier compact de litière accumulée et des fientes sèches (>65%). Ils seront épandus sur les parcelles de l'exploitation (102.43 ha).

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
49020376	Gaudin	1 2 3 4 5 6 7 8 9
49020376	Gaudin	10
49020376	Gaudin	11 12 13
49020376	Gaudin	14 16 17
49020376	Gaudin	200 201
49020376	Gaudin	202 203
49020376	Gaudin	204 205
49020376	Gaudin	206 207
49020376	Gaudin	208

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **102**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **10373**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **10373**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **10373**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **2**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets plastiques sont collectés et recyclés par un organisme professionnel. Les cadavres d'animaux éventuels sont placés dans un bac d'équarrissage dédié jusqu'à la collecte par une entreprise d'équarrissage. Le fumier est un fumier de litière accumulée et du fumier très compact raclé autre. Il est stocké dans une fumière couverte avec pente avant qui dirige les jus vers une fosse à lisier.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **poche à incendie de 120 m3 pour le bâtiment plus loin de la borne à incendie.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :
borne à incendie et poche à incendie de 120 m3.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)